

*Bulletin d'information
Municipale*

Saint-René-de-Matane



Mot du maire

*Chères citoyennes,
Chers citoyens,*

Je voudrais attirer votre attention concernant les feux de forêt qui sévissent présentement à plusieurs endroits autour de nous. Plusieurs personnes sont évacuées de leur domicile et même leur ville. C'est très triste et voulons éviter que cela arrive dans notre environnement.

Il faut prendre conscience que chaque personne a une part de responsabilité. Même si nous n'avons pas de feu dans notre territoire, on se doit d'être extrêmement vigilant.

Les règlements concernant les feux se resserrent de plus en plus, car l'indice de feu est élevé. Nous demandons donc à la population de s'informer s'il est autorisé d'allumer un feu, que ce soit un feu festif avec notre famille ou des feux d'artifice. De plus, étiez-vous informé que ça prenait un permis pour les feux d'artifice.

En terminant, je souhaite une belle fin d'année scolaire à tous nos étudiants et étudiantes ainsi qu'au personnel de nos écoles qui sont là toute l'année pour prendre soin de soin durant toute l'année sur le plan scolaire. Profiter de votre bel été pour vous ressourcer.

Rémi Fortin, maire

ACTIVITÉS DU MAIRE ET DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le 1 ^{er} mai 2023	Séance publique	Directrice générale et le conseil
Le 1 ^{er} mai 2023	Rencontre direction école pour camp de jour	Directrice générale
Le 2 mai 2023	Rencontre dossiers mise en demeure	Directrice générale et le conseil
Le 6 mai 2023	Accueil des nouveaux arrivants	Directrice générale et le conseil
Le 9 mai 2023	Rencontre urbanisme	Directrice générale et le conseil
Le 10 mai 2023	Formation accès information/ Protection des renseignements perso.	Directrice générale
Le 10 mai 2023	Rencontre Volet 4	Le Maire
Le 11 mai 2023	Réunion démarrage / dalle patinoire	Directrice générale
Le 11 mai 2023	Présentation Ucarium	Le Maire
Le 15 mai 2023	Rencontre LET / supra locaux	Directrice générale
Le 15 mai 2023	Rencontre SRSI	Directrice et le Maire
Le 16 mai 2023	5 à 7 Réunion travail MRC	Le Maire
Le 17 mai 2023	Suivi voisins solidaires	Directrice générale
Le 17 mai 2023	Réunion MRC	Le Maire
Le 18 mai 2023	Rencontre information borne Québec	Directrice générale
Le 18 mai 2023	Tournée annuelle MTQ	Le Maire
Le 25 mai 2023	Webinaire stratégie québécoise D'économie d'eau potable	Directrice générale
Le 30 mai 2023	Réunion Sogerm	Le Maire
Le 30 mai 2023	Remise certificat Sanam	Directrice générale et le Maire

**PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
AURA LIEU LE 03 JUILLET 2023, À 19 H 30**

INFORMATIONS MUNICIPALES

**2023-05-074 ADJUDICATION DE CONTRAT - DÉNEIGEMENT DU CHEMIN DE LA POINTE-À-TREMBLAY -
DÉNEIGEMENT EXCAVATION LEVASSEUR**

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay pour les exercices financiers 2023 à 2026;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, tel qu'il appert au procès-verbal d'ouverture des soumissions du 20 avril 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger en faveur du plus bas soumissionnaire conforme, soit Déneigement Excavation Levasseur, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay à Saint-René-de-Matane, pour les saisons hivernales **2023 à 2024, 2024 à 2025, 2025 à 2026**, moyennant la somme de six mille neuf cents dollars (6 900.00 \$), taxes en sus, le tout conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite ainsi que la soumission de Déneigement Excavation Levasseur en date du 11 avril 2023.

D'autoriser le maire, Monsieur Rémi Fortin et Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, le contrat de déneigement du chemin de la Pointe-à-Tremblay ainsi que tout document jugé utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-075 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE D'ABRASIFS, PRÉPARATION ET LIVRAISON, SAISON 2023-2024 - LES ENTREPRISES D'AUTEUIL ET FILS INC.

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement à la fourniture, la préparation et la livraison d'abrasifs pour la saison hivernale 2022-2023;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Steve Roy, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger à Les Entreprises D'Auteuil et Fils Inc. le contrat d'approvisionnement en sable d'abrasifs de type CG-14 incluant la préparation, la livraison et l'entrée du matériel avec un chargeur à l'intérieur de l'entrepôt à sel à Saint-René-de-Matane pour la somme de vingt-neuf dollars et cinquante-trois (29.53 \$) la tonne, taxes en sus, conformément aux documents d'appel d'offres sur invitation écrite et à la soumission de cette entreprise, datée du 24 avril 2023.

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-076 ADJUDICATION DE CONTRAT - REMPLACEMENT DES LUMINAIRES INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS - GARAGE, CASERNE ET BUREAU ADMINISTRATIF - RPF LTÉE

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumissions sur invitation écrite a été adressée à deux (2) entreprises relativement au remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs du garage municipal, de la caserne ainsi que du bureau administratif;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Madame Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adjuger à RPF le contrat de remplacement des luminaires intérieurs et extérieurs du garage municipal, de la caserne et du bureau administratif pour la somme de onze mille neuf cent vingt-cinq dollars (11 925.00 \$), taxes en sus, pour ceux du garage municipal et de la caserne et pour la somme de huit mille cinq cent soixante-quinze dollars (8 575.00 \$), taxes en sus, pour ceux du bureau administratif. Ce qui représente un total de vingt mille cinq cents dollars (20 500 \$).

QUE l'obtention d'une subvention, d'Hydro-Québec, est estimée à quatre mille dollars et cinquante-cinq (4 013.55 \$) pour la section garage municipal et caserne et pour la section bureau administratif, elle est estimée à mille neuf cent cinquante-huit dollars et trente et un (1 958.31 \$), pour un total estimé de cinq mille neuf cent soixante et onze dollars et quatre-vingt-six (5 971.86 \$).

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux parties.

QUE le maire ou le maire suppléant et la directrice générale et greffière-trésorière sont autorisés à conclure et à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-077 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE (2 407 000 \$) POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 » - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE le projet de règlement a été réorganisé pour obtenir une présentation standard;

ATTENDU QUE l'objet du règlement ainsi que le montant de l'emprunt demeurent les mêmes que présentés dans le projet de règlement;

ATTENDU QUE Madame Joyce Bérubé, directrice générale et greffière-trésorière, a transmis par courriel le projet de règlement à tous les conseillers et explique les changements apportés.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Serge Fillion, et résolu :

D'adopter le règlement numéro 2023-01, intitulé « RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-01 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ET UN EMPRUNT DE DEUX MILLIONS QUATRE CENT SEPT MILLE (2 407 000 \$) POUR DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA ROUTE DU RUISSEAU-GAGNON, PHASE 2 », tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-078 DÉSIGNATION DU MAIRE À TITRE DE CÉLÉBRANT POUR UN MARIAGE OU UNE UNION CIVILE - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

ATTENDU QUE les articles 366 et 521.3 (2) du *Code civil du Québec* permettent aux maires, aux membres des conseils municipaux ou des conseils d'arrondissements et aux fonctionnaires municipaux de demander au ministre de la Justice d'être désignés comme étant compétents pour célébrer des mariages;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane peut recevoir des demandes pour la célébration de mariages ou d'unions civiles sur son territoire;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité que Monsieur Rémi Fortin, maire, soit désigné comme célébrant compétent sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le conseil municipal demande à la ministre de la Justice de désigner Monsieur Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, comme célébrant compétent pour célébrer des mariages ou des unions civiles sur son territoire.

QUE la présente résolution soit transmise à la ministre de la Justice du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2023-05-079 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER - CAMP DE JOUR, ÉTÉ 2023 - COMITÉ DES LOISIRS DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de soutien financier de cinq mille dollars (5 000 \$) du Comité des Loisirs de Saint-René-de-Matane afin de contribuer à la mise en place d'un camp de jour pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE contribuer à la mise en place d'un camp de jour pour la saison estivale 2023 en répondant favorablement à la demande du Comité des Loisirs. Tel que demandé, un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) est accordé.

QUE le montant sera prélevé au surplus cumulé de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

INVITATIONS / COMMUNICATIONS

LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

La Fabrique de Saint-René-de-Matane vous invite à un brunch, dimanche 23 juillet 2023 à 9 heures à la salle communautaire. Il y aura vente de billets et tirage 50/50. On vous attend en grand nombre. Merci de votre présence.

MARCHÉ AUX PUCES DE LA FABRIQUE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Nous désirons vous informer que le 22 juillet et le 5 août, le marché aux puces sera ouvert de 10 h à 16 h exceptionnellement pour ces deux journées.

Si vous souhaitez vous départir d'articles, vous pouvez en faire don en vous rendant au Marché aux Puces situé au sous-sol de la sacristie de l'église de Saint-René-de-Matane. Ouverture tous les mardis et samedis de 14h00 à 16h00. Pour informations supplémentaires, communiquer avec Madame Danielle Côté au 418-224-3593. Au plaisir de vous voir!



Cueillette de contenants consignés



Au profit du comité des loisirs et ce, afin d'assurer les frais engendrés par le camp de jour et par conséquent permettre aux enfants de vivre diverses activités sportives, éducatives et récréatives lors de la période estivale, **l'entreprise privée Mytik Shack-Sucre** procédera à une **cueillette de canettes/bouteilles, lundi le 3 juillet 2023.**

Nous invitons les citoyens à laisser leurs contenants consignés sur la galerie la veille ou tôt en matinée.

Les membres du comité des loisirs tiennent à remercier la précieuse collaboration de cette nouvelle entreprise située dans notre municipalité ainsi que vous, citoyens, de votre générosité dans cette collecte de fonds



Membres et coordonnatrice du projet camp de jour
Jessica Bergeron & Marie-France Murray



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES PROJETS DE RÈGLEMENTS 2023-05, 2023-06, 2023-02 ET 2023-03

Aux personnes intéressées par ces projets de règlement.

AVIS PUBLIC est par la présente donné, par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 5 juin 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

- Projet de règlement numéro 2023-05 modifiant le plan d'urbanisme numéro 2009-01 afin d'assurer la concordance aux modifications du schéma d'aménagement et de développement révisé et d'ajouter des objectifs en lien avec l'agriculture urbaine;
- Premier projet de règlement numéro 2023-06 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-03 afin d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement ainsi que de bonifier le cadre réglementaire concernant les établissements d'hébergement touristiques et autres modifications à l'initiative de la Municipalité;
- Projet de règlement numéro 2023-02 modifiant le règlement de construction numéro 2008-12 afin de prévoir une exception concernant l'utilisation de conteneur;
- Projet de règlement numéro 2023-03 relatif à la démolition d'immeubles de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

POURQUOI CES CHANGEMENTS?

La Municipalité de Saint-René-de-Matane est tenue par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* d'harmoniser sa réglementation d'urbanisme avec les dispositions du Schéma d'aménagement et de développement de la MRC de La Matanie qui ont été modifiées récemment. Voici en résumé les modifications qui touchent le plan d'urbanisme (document de planification) :

- Gestion des activités sensibles dans les zones de contraintes;

- Révision de la gestion des milieux humides et hydriques en fonction du régime transitoire de gestion de ces milieux du gouvernement du Québec;
- Intégration d'objectifs et de moyens de mise en œuvre en lien avec les îlots de chaleur;
- Modification pour intégrer des objectifs et des moyens de mise en œuvre concernant l'agriculture urbaine.

La municipalité profite de cette occasion pour revoir certains éléments relatifs à la planification et à la réglementation de son territoire. Ces modifications sont entreprises à l'initiative de la municipalité.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **22 juin 2023 à 18 h 30** à la salle du conseil municipal située au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leurs entrées en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, **le projet de règlement 2023-06** contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

OÙ PUIS-JE CONSULTER LES PROJETS DE RÈGLEMENT?

Les projets de règlement sont disponibles pour consultation en ligne sur la page d'accueil du site internet de la Municipalité au <https://saintrene.ca/>

FAIT À SAINT-RENÉ-DE-MATANE, ce 6^e jour du mois de juin 2023.

JB/jb

Joyce Bérubé,
Directrice générale
et greffière-trésorière

Canada
Province de Québec
Saint-René-de-Matane



APPEL DE CANDIDATURES BONIFIE OPÉRATEUR DE MACHINERIE ET JOURNALIER

La Municipalité de Saint-René-de-Matane fait une offre d'emploi afin d'occuper un poste d'opérateur / journalier permanent 40 heures semaine, à l'année.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste effectue divers travaux d'entretien général en voirie, en entretien de bâtiments et de tous travaux nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité.

Sous l'autorité de la directrice générale, le titulaire du poste doit agir comme opérateur de la machinerie servant à l'entretien et au déneigement des chemins, le titulaire du poste effectue divers travaux de vérification, d'ajustement, d'entretien et des réparations mécaniques sur tous les véhicules, équipements et outillages actionnés par un moteur diesel ou à essence ainsi que toutes les activités connexes reliées à ces travaux, en conformité avec les règles en vigueur.

Appliquer les règles de sécurité. Remplir les formulaires requis. Accomplir toutes autres tâches à la demande de son supérieur.

QUALITÉS REQUISES

- Expérience récente et pertinente comme opérateur de machinerie lourde, soit chasse-neige, souffleur, tracteur, rétro-caveuse
- Détenir un permis de conduire de classe 3, valide ;
- Capacité de mener plusieurs tâches à la fois ;
- Capacité de planifier avec rigueur l'organisation du travail, capacité d'analyse ;
- Autonomie et bonne capacité de travailler seul et en équipe ;
- Capacité à communiquer avec le public et les différents intervenants de l'équipe municipale ;
- Capacité d'écoute et de grande discrétion ;
- Être un travailleur polyvalent.

L'horaire normal de travail en période estivale est de 40 heures/semaine (du lundi au jeudi de 7 h à 17 h et le vendredi de 7 h à 11 h).

En période hivernale, être disponible de jour, de soir, de nuit et de fin de semaine (40 h/semaine).

CONDITIONS SALARIALES

Conditions salariales selon la grille salariale.

DURÉE DE L'AFFICHAGE

Toute personne intéressée doit faire parvenir son offre de service et son curriculum vitae à l'attention de Madame Joyce Bérubé, directrice générale, soit par la poste, par télécopieur ou par courriel.